

PREAMBULE :

Ce règlement de fonctionnement de la section danse complète le règlement intérieur du FLEP validé par le Conseil d'Administration du 22 juin 2026.

ARTICLE 1

Les cours commencent à l'heure. Les élèves devront être prêts. (Prévoir le temps d'habillage)

ARTICLE 2

Les cours se terminent à l'heure. Les parents ou responsables d'élèves doivent être présents à la fin du cours pour que les élèves ne restent pas seuls dans le vestiaire pendant le cours suivant.

ARTICLE 3

Les élèves ne sont pas autorisés à sortir sans les parents ou responsables, sauf autorisation écrite préalable.

ARTICLE 4

Pour des raisons évidentes de responsabilité, les absences au cours de danse devront être justifiées par un mot d'excuse (écrit ou téléphoné) auprès du FLEP ou du professeur.

ARTICLE 5

Au sein de l'école, les élèves doivent se respecter, respecter les autres élèves ainsi que les adultes. De même, ils ne commettront pas de dégradations dans les locaux.

En cas de non-respect, l'élève recevra un avertissement en présence de ses parents.

Au 3^{ème} avertissement l'élève aura une sanction qui pourra être l'exclusion de l'école.

ARTICLE 6

Le professeur de danse et le FLEP déclinent toute responsabilité en cas de vol dans le vestiaire. Les bijoux, colliers, montres, etc.... sont interdits.

ARTICLE 7

Les parents dont les élèves cesseraient tout cours sont priés d'avertir le professeur par écrit, ainsi que le FLEP.

ARTICLE 8

Lors de l'inscription il sera demandé 3 chèques de règlement correspondant aux 3 trimestres, qui seront encaissés début octobre, janvier et avril.

HORAIRES DES COURS DE DANSE CLASSIQUE ET JAZZ**MERCREDI**

13 h 00 – 13 h 45 : Initiation Classique (à partir de 6 ans)

13 h 45 – 14 h 45 : Débutant Classique (7/8 ans)

14 h 45 – 15 h 45 : Elémentaire Classique (9/10 ans)

15 h 45 – 16 h 45 : Débutant Contemporain (à partir de 7 ans)

16 h 45 – 18 h 15 : Intermédiaire Classique (11 ans et +)

18 h 15 – 19 h 15 : Intermédiaire Jazz/Moderne et Contemporain (11 +)

SAMEDI MATIN

10 h 15 – 11 h 00 : Répétition gala (janvier 2027)

12 h 00 – 13 h 00 : Danse Commerciale (à partir de 12 ans)